MAIRIE DE VILLARD SAINT PANCRACE

Département des HAUTES-ALPES Arrondissement de BRIANCON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance Ordinaire du 22 novembre 2021

Date de la

Convocation: L'an deux mille vingt et un, le vingt-deux novembre à dix-huit heures, 17 novembre 2021 le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire à la mairie sous la

Date d'Affichage : présidence de M. FINE Sébastien, Maire.

24 novembre 2021

Objet : Délibération n° 2021-136

Evacuation des victimes d'accidents de ski : conventions Ambulances

Conseillers en exercice: 15 - Présents: 13 – Nombre de pouvoirs: 2

<u>Etaient présents</u>: MM. ARNAUD Patricia, AUGIER Laetitia, CORDIER Georges, FAURE-BRAC Christian, FINE Sébastien, GRANET Céline, GUIGUES Véronique, LAURENT Sylvain, MASSON Jean-Pierre, MOYA Nadine, PONS Nicolas, ROMAN Leslie, ROUX Catherine.

<u>Étaient représentés</u>: M. ARNAUD Cyril par M FAURE BRAC Christian, M. COULOM Nicolas par M. FINE Sébastien.

Mme GRANET Céline a été élue secrétaire de séance.

CONSIDERANT que dans le cadre de la sécurité sur les pistes de ski de fond et plus particulièrement en ce qui concerne l'évacuation des personnes victimes d'accidents de ski, il est nécessaire de passer une convention avec un ambulancier privé compte tenu du fait que la commune ne dispose pas d'un service communal d'ambulance.

Vu les propositions tarifaires de « Ambulances Altitude » et « Ambulances Assistance 05 » pour la saison 2021/2022, à savoir :

- Evacuation semaine :120 €.
- Evacuation jours fériés et Dimanche : 170 €.

CONSIDERANT qu'en fonction des disponibilités d'intervention il serait souhaitable de retenir les deux Sociétés d'ambulance,

Vu les projets de convention pour l'évacuation des personnes victimes d'accidents sur les pistes de ski de fond ci-annexés.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- > APPROUVE l'exposé de M. le Maire
- ➤ APPROUVE les termes des projets des conventions annexées à la présente délibération,
- ➤ AUTORISE M. le Maire à signer les conventions avec le représentant des « Ambulances Altitude » et « Ambulances Assistance 05 ».

Ainsi fait et délibéré les jour mois et an susdits.

Pour copie conforme

Le Maire,

Sébastien FINE